

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TROYES - 1001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/11/2025 - 6400 - 2017 B 00236 - 829 130 178 - A L'AUBE DE TROYES

302516400

Bilan simplifié

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

État exprimé en €		31/12/2024				
ACTIF		Brut		Amortis.	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations - Fonds commercial	010		012		
	incorporelles : - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	15 712,65	030	7 795,37	7 917,28
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	Total I (5)	044	15 712,65	048	7 795,37	7 917,28
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	- Clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances (2) : - Autres (3)	072	74,80	074		74,80
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	1 566,19	086		1 566,19
	Charges constatées d'avance	092		094		
	Total II	096	1 640,99	098	0,00	1 640,99
Total général (I+II)		110	17 353,64	112	7 795,37	9 558,27
PASSIF					Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	100,00	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			128		
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves			132		
	Report à nouveau			134	29,87	
	Résultat de l'exercice			138	975,05	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	1 104,92	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	8248,37	172	8 453,35	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	8 453,35	
Total général (I+II+III)					180	9 558,27
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an			(4) Dont dettes à plus d'un an		
	(2) Dont créances à plus d'un an			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Certifié conforme

55

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: ...TILLIER.....

prénom: ...SONIA.....

adresse ou dénomination: ...A. LAURE DE TROYES.....

adresse du siège: ...105 AV. DU GENERAL GALLEN.....

.....10300 SAINTE SAVINE.....

numéro unique d'identification- (Siren): ...829 130 178.....

Signature



Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 10 Juin 2025

Le 10 Juin à 12H30, les actionnaires de la société SAS A l'Aube de TROYES, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 105 Avenue Galliéni 10300 Sainte SAVINE, immatriculée au RCS de Troyes, sous le numéro 829 130 178, se sont réunis à Sainte Savine, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 15 Mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme Sonia TILLIER, présidente de la société.

Mme Sonia TILLIER est désignée comme secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 4 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

La discussion est ouverte :

Nombres de locations stables d'une année sur l'autre.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les *bénéfices* de l'exercice, qui se montent à 975,05 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à 17 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17 des statuts, par *Sonia TILLIER* pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

La Présidente

Tillier Sonia

